

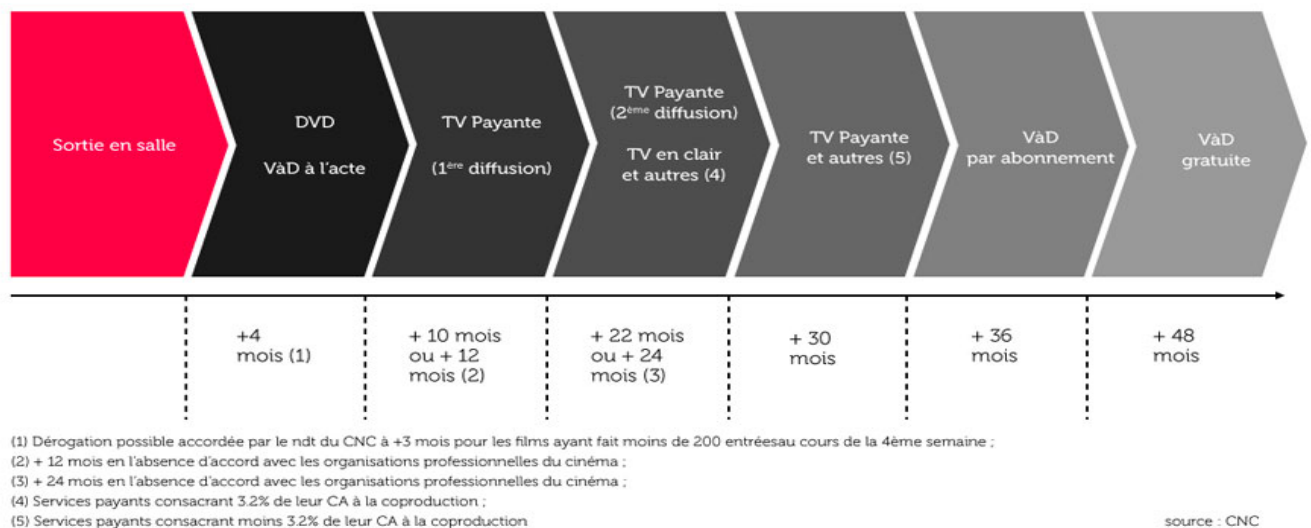
# La chronologie des médias

## 1. Définition

On appelle « chronologie des médias » la règle qui définit l'ordre ainsi que les délais dans lesquels les différentes exploitations d'une œuvre cinématographique doivent avoir lieu. Cet ordre et ces délais ont pour but la sauvegarde de l'exploitation en salle des films. Ainsi, ce n'est qu'après une durée déterminée que les autres formes d'exploitation (vidéo à la demande, DVD, télévision...) sont autorisées.

C'est une [recommandation](#) communautaire de 1987 qui évoque la chronologie des médias pour la première fois. Puis, la [directive](#) dite « télévision sans frontières » du 3 octobre 1989 en définit les bases. Une nouvelle directive du 30 juin 1997 prévoit que la chronologie des médias sera fixée d'un commun accord entre le CNC, les ayants droit et les diffuseurs. La chronologie des médias se présente donc sous la forme d'une convention.

## 2. Les délais



## 3. Le régime des films hors circuit

De plus en plus de films, à petit ou gros budget, ne passent pas par la chronologie des médias proposée par le CNC et sont directement disponibles en vidéo à la demande. Notamment, l'an dernier, la filiale cinéma du service public italien de radio-télévision a bousculé

la chronologie des médias. En effet, elle a lancé le 31 janvier 2013 [la diffusion d'une dizaine de films sur Internet uniquement](#).

Pour la première fois, une production de films s'est faite d'abord pour une diffusion sur le web et ensuite en vidéo à la demande.

L'objectif de ce projet était de soutenir la créativité des jeunes réalisateurs et tester le marché cinématographique sur des plateformes alternatives à la distribution dans les salles, créant ainsi une filière d'exploitation différente de la filière traditionnelle.

L'expérience devait permettre aussi de comprendre s'il s'agissait vraiment d'une option valide, moins coûteuse et plus simple, surtout pour les films correspondant aux goûts des internautes.

Il s'agit donc d'une porte grande ouverte aux films indépendants dont le budget est moindre que celui d'autres productions. Ce projet pourrait permettre de montrer les limites de la chronologie des médias en ce qui concerne le cinéma hors-circuit et pourrait réconcilier le monde du cinéma avec Internet.

Ce projet n'est pas isolé et est lié à l'arrivée prochaine de Netflix en Europe. Netflix est une entreprise américaine proposant des films en flux continu sur Internet. Elle a déjà [cassé le code des séries télé](#) avec la sortie dans son intégralité de « House of Cards », série conçue pour le Net. Même si elle s'est engagée, le 17 juin dernier, à respecter la chronologie des médias pour les films sortis en salle, elle rattrapera sûrement sur les films qui ne sont pas soumis à cette convention.